

La centrale du Blayais peut rempiler pour 10 ans

L'Autorité de Sûreté nucléaire a autorisé les plus anciens réacteurs nucléaires français à prolonger leur durée de vie de 10 ans. Parmi eux, ceux de la centrale du Blayais.

En 1981, la centrale nucléaire du Blayais produisait ses premiers mégawatts. Prévus pour durer 40 ans, les réacteurs du site de production d'électricité vont pouvoir prolonger leur durée de vie d'au moins 10 ans. Dans un avis publié le 25 février dernier, l'Autorité de Sûreté nucléaire (ASN) « considère que l'ensemble des dispositions prévues par EDF et celles qu'elle prescrit ouvrent la perspective d'une poursuite de fonctionnement de ces réacteurs pour les dix ans qui suivent leur quatrième réexamen périodique ». Cette décision concerne les 32 réacteurs de 900 MWe du territoire. Ce sont les plus anciens du parc nucléaire français.

Les quatre réacteurs du Blayais mis en marche entre 1981 et 1983 vont donc devoir passer une nouvelle visite décennale. Ce réexamen « revêt une importance particulière, pour l'ASN, puisqu'il avait été retenu, lors de leur conception, une hypothèse de 40 années de fonctionnement. La poursuite au-delà de cette période nécessite une actualisation des études de conception ou des remplacements de matériels. » Pour prendre cette décision, l'ASN s'est basée sur les « améliorations majeures de la sûreté prévues par EDF » ainsi que sur des prescriptions « supplémentaires qu'elle considère



Vers 2031 et au-delà ?

comme nécessaires pour atteindre les objectifs du réexamen ».

La centrale du Blayais a déjà anticipé des travaux en vue de prolonger la durée de vie de ses réacteurs. Le grand carénage du site devrait durer une dizaine d'années et coûter à l'exploitant un milliard d'euros.

Les associations antinucléaires dénoncent cette décision de l'ASN. Greenpeace par exemple estime que des demandes spécifiques pour renforcer la sûreté du parc n'ont pas été prises en compte. Pour Roger Spautz, chargé de cam-

pagne Nucléaire à Greenpeace France, « ce sont bien les capacités industrielles d'EDF qui dictent le calendrier de la mise en œuvre des prescriptions et non la nécessité d'améliorer la sûreté. Comme pour les mesures de renforcement du parc nucléaire français post-Fukushima, l'ASN fait constamment le choix du report au mépris de la protection des populations et de l'environnement. »

Même son de cloche du côté de Sortir du Nucléaire, qui juge « inacceptable que l'ASN s'ajuste ainsi aux conditions d'EDF et permette une prolongation de la

durée de fonctionnement des réacteurs assortie d'une dégradation de la sûreté. Son devoir est normalement de protéger les populations, pas de ménager l'industrie nucléaire. »

À l'échelle nationale, 70 % de l'électricité provient du nucléaire. La France entend ramener cette part à 50 % à l'horizon 2035. Mathématiquement, l'État devrait fermer 12 réacteurs (en plus des deux de Fessenheim mis à l'arrêt en 2020) pour tenir cet objectif.

Ugo AMEZ

La Région pousse les jeunes à s'engager

Lors d'un déplacement dans la métropole bordelaise, Béatrice Angrand, présidente de l'Agence du Service civique, est allée à la rencontre de jeunes bénéficiant du programme et a signé un protocole avec la Région.

« Ça me permet de prendre le temps de réfléchir avant de reprendre mes études, explique Kylian dans les locaux bordelais de l'association Addictions France, le 25 février dernier. En plus, j'aide les gens et j'ai un salaire ! » « Une indemnité, corrige Béatrice Angrand, présidente de l'Agence du Service civique. Si c'était un travail, vous seriez mal payé. » Kylian montre sa chasuble de tendance alternative festive et explique qu'il participe aux maraudes de prévention dédiées aux conduites addictives.

En 2019, 80.000 volontaires ont réalisé une mission de Service civique en France, dont 8.000 en Nouvelle-Aquitaine. Alain Rousset, président de la Région, et Béatrice Angrand ont signé le même



Béatrice Angrand à la rencontre des jeunes en Service civique.

jour, dans les locaux de l'association Cool'eurs du Monde, un Protocole d'accord régional 2020-2022 pour l'engagement des jeunes en Nouvelle-Aqui-

taine qui vise à « favoriser l'inscription des jeunes dans des parcours d'engagement au service de l'intérêt général ».

Ce document pilote et

unique en France fixe des ambitions; il permet notamment de cibler des publics et des territoires fragiles tels que les décrocheurs, les jeunes de niveau infra bac, issus des milieux ruraux ou des territoires fragilisés, en situation de handicap, éloignés de la mobilité...

Pour Alain Rousset, la crise sanitaire a agi comme un révélateur de l'importance du Service civique. Les jeunes qui y participent soutiennent fortement le secteur associatif durant cette période. C'est aussi un moyen d'offrir aux jeunes engagés la possibilité de trouver du sens et de développer des compétences afin de faciliter leur orientation et leur insertion professionnelle.

Ugo AMEZ

..Voyance..

PRINCESSE ESMERALDA
Voyance pure - Magnétisme

Souhaitez-vous être éclairé sur votre destinée ?

Exerce depuis 42 ans
Consulte personnellement par téléphone au **06 11 46 41 89**
www.princesseesmeralda.fr

Répondre aux mutations

Le Conseil régional et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Nouvelle-Aquitaine s'allient pour accompagner la relance.



Jean-Pierre Gros et Alain Rousset signent la convention.

Avec plus de 2,6 millions d'euros alloués par la Région Nouvelle-Aquitaine, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) constitue un partenaire économique majeur pour accompagner la reprise d'entreprises par les demandeurs d'emploi. De 2017 à 2020, près de 10.000 entreprises artisanales de Nouvelle-Aquitaine ont ainsi bénéficié d'un accompagnement en développement ou en transmission, cofinancé dans le cadre des partenariats de développement économique établis entre la CMA et la Région.

Les entreprises artisanales doivent s'adapter aux diverses mutations (environnementale, numérique, écologique) et répondre aux nouvelles attentes des consommateurs, du fait notamment de la crise sanitaire et économique. Dans ce contexte, les partenariats permettant une information et un conseil au plus près du terrain (ainsi que la massification des dispositifs d'accompagnement des entreprises) doivent être renforcés en vue de la relance et du rebond de l'économie.

La convention signée le 4 mars à Bordeaux par Alain Rousset et Jean-Pierre Gros, respectivement présidents de la Région et de la CMA Nouvelle-Aquitaine, a une durée de deux ans (2021-2022). Elle vise justement à garantir une action régionale de proximité, plus lisible et transversale, grâce aux 39 points de contact de la CMA présents sur le

territoire (antennes et CFA compris), capables de déployer au plus près des entreprises les dispositifs économiques pilotés par la Région. Il s'agit aussi de constituer un observatoire des attentes et des comportements des TPE/PME, afin d'évaluer les actions menées, de détecter plus vite les besoins des entreprises et des territoires et d'ainsi adapter les politiques publiques.

L'idée est notamment de proposer une offre d'accompagnement individuel et collectif des entreprises régionales sous forme de parcours (sensibilisation, diagnostic, ciblage des priorités de l'entreprise, accompagnement à la mobilisation de financements régionaux, suivi de la réalisation du plan d'actions), dans l'objectif de sécuriser les entreprises bénéficiaires, mais également les parties qui engagent des moyens financiers pour le déploiement des projets correspondants.

Pour rappel, l'artisanat en Nouvelle-Aquitaine compte 165.000 entreprises et 220.000 salariés. Le secteur a enregistré une progression de 46 % sur la dernière décennie, en grande partie grâce à la mise en place du statut d'auto-entrepreneur. En 2020, cette dynamique entrepreneuriale dans l'artisanat a perduré malgré la crise sanitaire, avec plus de 21.000 créations d'entreprises (soit une petite baisse de 0,90 % par rapport à 2019). La région dispose de 10 centres de formation d'apprentis (CFA) du réseau CMA ; 12.000 apprentis y sont formés.